PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Saze
Département du Gard

6.2.4 Notice Sanitaire

Approbation du POS : DCM du 05/12/1986
Prescription de la révision du P.O.S. : DCM du 18/07/2007
Arrêt du projet de P.L.U. : DCM du 07/04/2016
Approbation du P.L.U. : DCM du

Vu pour être annexé à la délibération du

ADELE-SFI Urbanisme
434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
adelesfi@wanadoo.fr
Tél/Fax : 04.66.64.01.74
www.adele-sfi.com

Février 2017

ADELE SFI urbanisme

SOMMAIRE

I. Alimentation en eau potable.....3
II. Gestion des déchets 8
III. Assainissement des eaux usées.....8
IV. Assainissement des eaux pluviales.....8

I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'Alimentation en Eau Potable (AEP) est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Signargues qui regroupe les communes de Domazan, Estézargues, Rochefort-du-Gard, Saze et Théziers (12 180 habitants environ au total).

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR France en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2007 et prenant fin le 31 décembre 2018.

Production et réseau de distribution

Il n'existe ni captage ni périmètre de protection de captage AEP sur le territoire communal.

A l'échelle du syndicat les volumes produits étaient de 1 317 405 m^3 en 2014 (-2,55% par rapport à 2013)

La commune est desservie en eau potable à partir d'eau issue **:**

- des captages des Issards sur la commune des Angles (prélèvement en nappe souterraine) : capacité de production de 6 600 m^3 / jour,
- des Puits Sud-Est du Ces sur la commune de Aramon (prélèvement en nappe souterraine) : capacité de production de 1 000 m^3 / jour,

Ces captages ont fait l'objet de dossier d'établissement d'enquête publique (DUP) avec prescriptions et matérialisation des périmètres de protection.

En 2014, le nombre d'abonnés était de 5 166 à l'échelle du syndicat (+1,25% par rapport à 2013), avec 867 abonnés à Saze (+1,29% par rapport à 2013).

A l'échelle du syndicat, le linéaire total du réseau était de 152,6 km en 2014 (contre 152 km en 2013).

Le rendement du réseau était d'environ 61% en 2014 (contre 52,3% en 2013).

II.6.5.2. Fonctionnement global du réseau à l'échelle du syndicat

Production à l'Usine des Issarts. Refoule sur le réservoir du Pigonnelier (volume : 1000 m^3).

La bâche du Pigonnelier alimente en gravité le secteur de la Bégude de Rochefort (secteur vert), Saze (secteur vert foncé) et une partie de Rochefort du Gard (secteur violet) ainsi que la bâche de reprise de Rochefort-du-Gard (100 m^3).

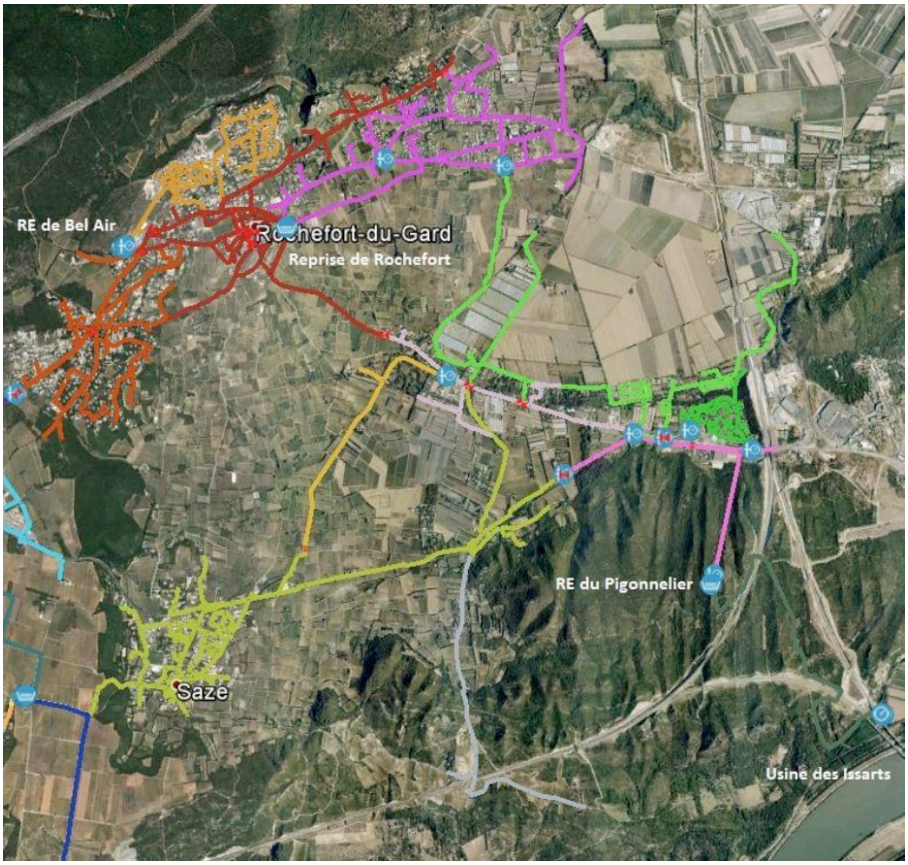

La reprise de Rochefort-du-Gard alimente les bâches de Bel Air (3 500 m^3) via le réseau de Rochefort centre (secteur rouge). Ce secteur fonctionne en refoulement distribution. Le secteur jaune est surpressé.

La station d'Aramon alimente sur une file le réservoir de Théziers (2 250 m^3). Le réservoir de Théziers alimente en gravité cette même commune.

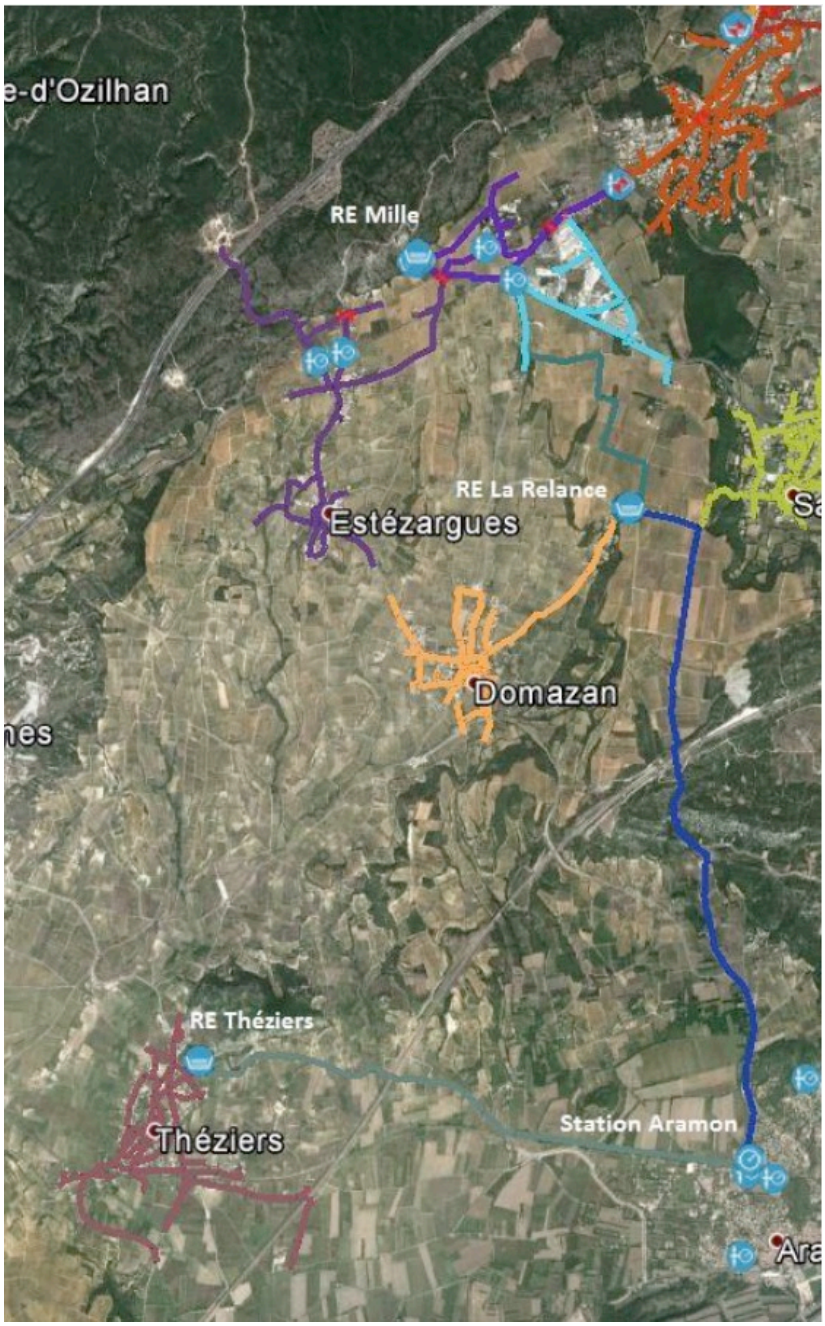

L'autre file de la station de production d'Aramon alimente les bâches de La Relance (2 500m^3). Ces dernières peuvent être alimentées également par le réservoir du Pigonnelier.

Les bâches de La Relance alimentent la commune de Domazan. Reprise à La Relance (feeder pur) permettant d'alimenter les bâches du Mille (200+300+1000m^3). Les bâches alimentent de manière gravitaire Estézargues (secteur violet), le secteur bleu ciel et orange foncé (Vaujus – Rochefort-du-Gard).

Zone de distribution des deux ressources du Syndicat

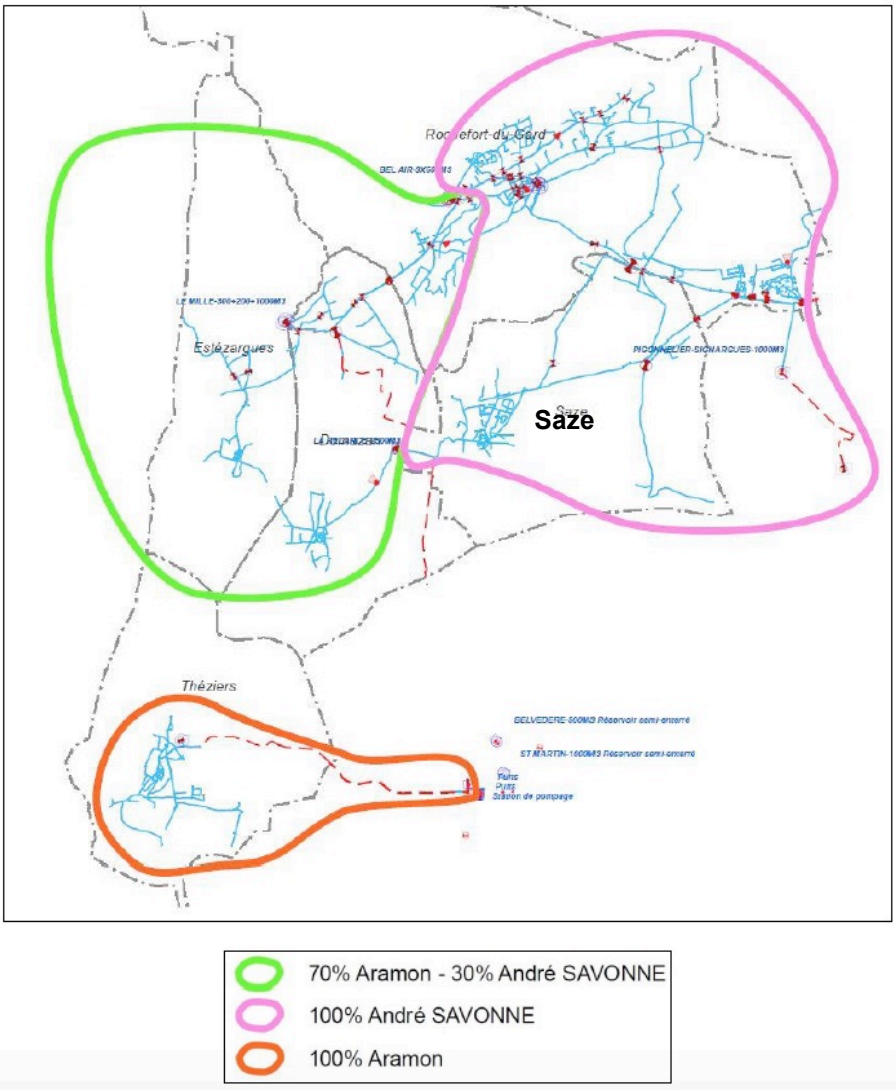

Qualité de la ressource

Les analyses fournies par l'ARS montrent que l'eau distribuée est de bonne qualité sur le plan bactériologique. Elle est très dure, très calcaire, présentant peu ou pas de nitrates ni de pesticides.

La démarche de protection de la ressource est en cours de finalisation.

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

La réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a été lancée récemment à l'échelle du syndicat mixte.

La procédure est en cours et les données validées ne sont pas encore disponibles à la date d'approbation du PLU.

Toutefois la ressource actuelle peut être considérée comme largement suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du périmètre du syndicat dans les années à venir, étant donné les variations de populations attendues qui sont cadrées par le SCOT de l'Uzège Pont du Gard et le SCOT du Bassin de vie d'Avignon.

Syndicat Mixte d'Amenée d'Eau du Plateau de Signargues
Mairie de Domazan
Recette Perception d'Aramon

M. George BEL
Hotel de ville
30 650 SAZE

Le 18 janvier 2016

Objet : ressource en eau potable

Monsieur le Maire,

Vous m'avez récemment interrogé sur notre ressource en eau potable au regard du développement envisagé pour notre commune dans les années à venir.
Compte-tenu des augmentations limitées de population qui sont fixées par les SCOT du Grand Avignon et Uzège-Pont du Gard, notre ressource des Issarts peut être considéré comme largement suffisante au plan quantitatif.

Ceci sera de toute évidence confirmé par le Schéma Directeur actuellement en cours d'étude sur le périmètre de note Syndicat.

Espérant avoir répondu à vos légitimes attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Francis FABRE

II. GESTION DES DECHETS

La commune de Saze appartient au SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) « Rhône-Garrigues », anciennement Villeneuve-lès-Avignon qui comptabilise 35 668 habitants.

Les déchets ménagers comprennent les déchets des ménages (déchets occasionnels, ordures ménagères et déchets banals des entreprises et administrations), les déchets de la collectivité (boues urbaines, graisses, déchets d'espaces verts…) et les déchets assimilés.

En 2011, Saze a produit 315,13 tonnes de déchets dont 139,48 tonnes de déchets sont triés avec une performance de tri à 44,26%. Elle se place en 3ième position sur l'ensemble des communes du Syndicat, tout juste après les communes des Angles et de Pujaut.

Gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères est assurée trois fois par semaine, les Mardi, Jeudi et Vendredi. Le traitement des déchets ménagers est assuré par le SMETOM Gard Rhodanien. La station de traitement est implantée sur la commune de Villeneuve-lez-Avignon et comprend un broyeur avec crible rotatif. Le compost est stocké et évacué à la décharge contrôlée ou il est commercialisé. La mise en service d'un four incinérateur prochainement, assurera le traitement des refus.

S'agissant du tri sélectif, la collecte est assurée les Lundi et Jeudi selon différents secteurs.

	DÉCHETS NON RECYCLABLES		EMBALLAGES À RECYCLER	DÉCHETS BIODÉGRADABLES	
				collecte supplémentaire du 1er lundi de juin au 3ème vendredi d'octobre	
SECTEUR 7-1	lundi matin	x	1ère collecte : lundi 21 juin après-midi puis 1 lundi sur 2	lundi matin	jeudi après-midi
SECTEUR 7-2 CENTRE ANCIEN	lundi matin	jeudi matin	1ère collecte : lundi 14 juin après-midi puis tous les lundi après-midi	x	x
SECTEUR 7-3	lundi matin	x	1ère collecte : lundi 21 juin après-midi puis 1 lundi sur 2	lundi après-midi	jeudi après-midi

III. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Se reporter à la pièce n°6.2.3 « Zonage d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) »

IV. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Se reporter à la pièce n°6.2.3 « Zonage d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) »